

Foulées épleumiennes : attention au départ !

La treizième édition des Foulées épleumiennes aura lieu, samedi, à Saint-Apollinaire. Détail de ce qui va se passer.

L'ASPTT athlétisme organise, en partenariat avec la Ville de Saint-Apollinaire, la treizième édition des Foulées épleumiennes. Course de rentrée devenue incontournable au fil du temps, elle propose un parcours de 5 ou 10 kilomètres à travers les rues de la commune. Emmenée par Christine Clere, de l'ASPTT, une équipe d'une centaine de bénévoles prépare cet événement depuis plusieurs mois, en collaboration avec les différents services de la Ville. Quelques jours avant, elle fait le point sur l'organisation.

■ Les courses

- ▶ À 15 heures : animation de l'école d'athlétisme.
- ▶ À 15 h 15 : course poussins, boucle de 1 030 mètres.
- ▶ À 15 h 30 : course benjamins et minimes, boucle de 2 250 mètres.



■ Comme le montre Christine Clere, organisatrice de la course pour l'ASPTT, le départ aura lieu sur les espaces verts situés vers la mairie. Photo M. C.

▶ À 16 heures, départ de la course de 5 kilomètres (qui correspond à un tour) et de 10 kilomètres (deux tours). Cette année, pour la première fois sur le parcours de 10 kilomètres, des meneurs d'allures donneront le rythme.

■ Sur le parcours

Une équipe renforcée de balaiseurs et des points de ravitaillement seront installés.

■ Le départ

Par mesure de sécurité, le départ de toutes les courses,

initialement prévu rue de Moirey, est déplacé sur les espaces verts autour de la mairie.

■ Les récompenses

Elles seront remises à l'issue de la course. Présence obligatoire des participants.

■ Les inscriptions

Le montant des droits d'engagement est de 10 € pour le 10 kilomètres et 7 € pour le 5 kilomètres. Inscriptions à la mairie ou sur lesportif.com (respectivement 13 et 10 € le jour J, sur place, avant 15 heures).

■ La circulation

Elle sera interdite entre 13 et 18 heures, dans les voies suivantes : rues de Moirey, Jacquat, Saint-Jean, Au Maire, de la Cure, Gauthier, du 11-Septembre-1944, Claude-Martin, de la Planchette, chemin CR n° 4 dit entre Saint-Apollinaire et Ruffey et enfin chemin des Varennes.

■ Le stationnement

Il sera interdit le long de ces voies de midi à 18 heures. Ces interdictions seront matérialisées de façon réglementaire par les services de la Ville à l'aide de panneaux, panonceaux et barrières.

Martine Clément (CLP)

CONSEIL S'il fait très chaud, ne pas oublier de s'hydrater et de se protéger avec une casquette.